

# LES ECHOS DE PLOGONNEC

**BULLETIN  
MUNICIPAL**

**Janvier 2022**

**NOUVEAUX  
HORAIRES**

Mairie 02.98.91.72.06

Horaires d'ouverture  
Lundi à vendredi  
8h45—12h  
14h—17h30  
Samedi 9h—12h

Fermée les samedis  
des vacances scolaires



**Dans ce numéro**

Rappel de règles  
pour le bien vivre-  
ensemble

Aménagement de  
la cour d'école Paul  
GAUGUIN

La solidarité au  
rendez-vous

Les nouvelles asso-  
ciations sur la com-  
mune

L'équipe municipale  
et les agents  
de Plogonnec vous  
souhaitent leurs  
meilleurs vœux pour  
2022 !



# Vie municipale

## Vœux du Maire

Monsieur le Maire Didier LEROY et le Conseil Municipal de la commune vous invitent à la cérémonie des vœux

**Le samedi 15 janvier 2022**  
**à 11 heures**  
**A l'Arpège**

*meilleurs vœux*  
**2022**

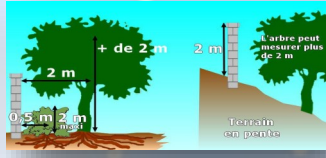
## Tarifs municipaux 2022

Le 19 novembre 2021 le conseil municipal a voté les nouveaux tarifs pour l'année 2022:

|   |         |
|---|---------|
| <u>Photocopie</u>   |         |
| (A4 noir et blanc recto)  | 0.20 €  |
| <u>Location salle de Penn Ar Vern</u>                           |         |
| Location  | 300 €   |
| Location semaine à la journée                                   | 200 €   |
| Caution dégradation   | 400 €   |
| Caution ménage  | 150 €   |
| Réservation prise sous condition versement acompte              | 100 €   |
| <u>Cimetière</u>  |         |
| Concessions   |         |
| simple (15 ans)   | 125 €   |
| double (15 ans)   | 250 €   |
| provisoire 5 ans  | 50 €    |
| Colombarium   |         |
| 1ère acquisition (durée 10 ans)                                 | 550 €   |
| renouvellement 10 ans   | 125 €   |
| <u>Droit de place</u>   |         |
| Occasionnel   | 34 €    |
| Permanent/mois (facturation à compter du 2ème mois de présence) | 17.50 € |
| Permanent/an (facturation à compter du 2ème mois de présence)   | 205 €   |
| Commerce sédentaire à l'étalage (mètre linéaire)                | 2.10 €  |

## Rappel de règles pour le bien vivre-ensemble

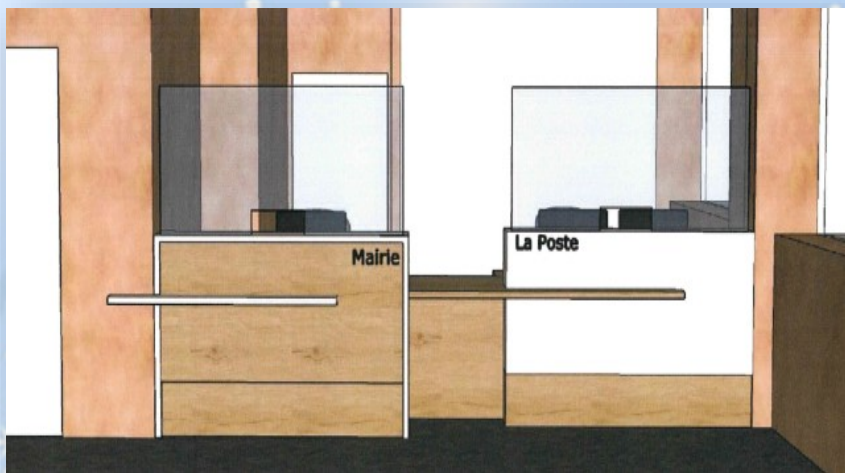
La commune souhaite rappeler quelques règles de civisme afin que le bien vivre-ensemble soit appliqué.

- Pour les plantations d'arbres en limite de propriété, si ces derniers mesurent plus de deux mètres, ils doivent être plantés à deux mètres de cette limite de propriété (mur, muret, haie...), et en dessous, à 50 centimètres.
- 
- Les feux de déchets de jardins sont **interdits toute l'année**
  - L'élagage des haies en limite du domaine public est **obligatoire**
  - Concernant la réglementation sur le bruit, les travaux de jardinage et de bricolage peuvent être effectués par les particuliers les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (arrêté préfectoral N°2012-0244 du 1er mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère)
  - La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite
  - Il est interdit de laisser les chiens en liberté sur la voie publique. Ils doivent être **tenus en laisse** (article R622-2 du code pénal). De plus, la loi impose **le port d'une muselière sur la voie publique pour les chiens de catégories 1 et 2**. Cette obligation s'étend également aux parties communes dans les immeubles collectifs. Pour les chiens de catégorie 2, il est également indispensable d'être équipé d'une muselière dans les transports en commun, dans les lieux publics et dans les locaux accueillant du public. Pour finir, les personnes promenant un chien sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié **au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal** (art R632-1 du code pénal).



## L'agence postale communale arrive le 17 janvier 2022

A compter du 17 janvier 2022, l'Agence Postale Communale sera implantée dans les locaux de la Mairie. Entre le 10 et le 14 janvier, l'accueil de la mairie risque d'être perturbé par rapport à l'installation du nouveau comptoir et à l'intervention de la Poste pour le matériel informatique.



### Les horaires de l'agence postale:

Du lundi au vendredi  
de 14h à 17h15

L'accueil de la mairie disposera de deux comptoirs séparés : à gauche, accueil mairie, et à droite l'accueil de la Poste.

L'agence postale actuelle restera ouverte jusqu'à la mi-janvier, le temps de l'installation du nouveau mobilier.

L'agence postale communale de Plogonnec proposera les mêmes services qu'un bureau de Poste: achats de produits postaux, colis, affranchissements, opérations bancaires, etc... Les activités financières pourront être réalisées uniquement les après-midi. L'horaire de levée du courrier sera toujours maintenu à 16 heures. Gaëlle MOINE, vous accueillera les après-midis pour réaliser toutes vos opérations.

Cette nouvelle organisation permettra le maintien d'un service de qualité pour les usagers de La Poste.

### Bienvenue à nos deux nouveaux agents en mairie



Mme **Chantal MAZEAU** a rejoint la commune le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Elle exerçait précédemment les fonctions de secrétaire générale de la mairie d'Argol.

Elle prend la suite de Marie-Renée HASCOET qui partira officiellement en retraite.

Mme MAZEAU a notamment en charge l'urbanisme, les élections, la gestion du cimetière et des missions d'administration générale et de services à la population. Elle assure également l'accueil de la mairie un samedi matin sur deux.



Mme **Gaëlle MOINE** est embauchée sur la commune à temps partiel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle gère aussi l'agence postale communale de Quéménéven tous les matins.

Mme MOINE est présente tous les après midis pour vous accueillir dans la nouvelle agence postale communale. Elle assure également des missions d'administration générale et de services à la population.



## Rétrospective des travaux 2021 en photos



**JARDIN ALAIN FILY**

**Aménagement paysager**



**PARKING DE SAINT ALBIN**

**Aménagement urbain**



**CROEZOU**

**Aménagement urbain**



**CIMETIÈRE**

**Aménagement paysager**



## La communication sur la commune

Depuis 2019 la municipalité a lancé son application mobile « CityAll » pour informer les habitants en temps réel sur leur smartphone.



Les citoyens peuvent s'abonner gratuitement au compte de la mairie et rester informés de l'actualité de la commune. Ils peuvent également recevoir des alertes et des notifications en temps réel sur leur smartphone (alertes sanitaires, animations, spectacles, intempéries, troc et puce, évènements...).

Actuellement, plus de 370 citoyens sont abonnés individuellement à CityAll.

Cette application est téléchargeable sur « google play » et « App Store ».



## Et si on levait le pied ?

Tout comme le Bourg et St Albin, la vitesse est passée à 30km/h au Croezou depuis la fin des travaux d'aménagement. Deux radars pédagogiques sont installés pour inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement.



# Enfance Jeunesse

## Aménagement de la cour d'école Paul GAUGUIN

Pierre Moënner et Ludovic Philippe (des Services Techniques) ainsi que Mickaël Roigné (adjoint à la vie scolaire) font le point au niveau des aménagements extérieurs de la cour de l'école Paul Gauguin.

Les agents des Services Techniques municipaux ont profité de la période des vacances scolaires de Toussaint pour faire avancer les agencements des espaces verts au sein de l'école Paul GAUGUIN.



A la suite de l'extension et de la rénovation d'une partie des bâtiments, c'est au tour des cours de récréation maternelle et élémentaire d'être en travaux. Elles sont désormais séparées et recevront prochainement des équipements adaptés à l'âge des enfants permettant ainsi la pratique de nombreuses activités ludiques.

Quelques pistes d'aménagements sont envisagées en lien avec le projet d'école et le projet éducatif de territoire de la commune (PEDT). Un groupe de travail composé d'enseignants, de parents d'élèves, d'élus et d'agents municipaux réfléchit au nouvel agencement des deux cours : redéfinition des espaces, traçages au sol, installation de structures et création d'un environnement naturel avec un potager. Les enfants sont pleinement associés à cette démarche avec le soutien de leurs enseignantes et de professionnels tels que l'animatrice environnement de l'Ulamir et un paysagiste du CAUE du Finistère.

Ce projet vient compléter les actions menées l'an dernier visant à améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants : sécurisation de l'école par la pose d'un barreaudage et grillage rigide, nouveau système d'alerte dans le cadre du PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) et installation de vidéoprojecteurs interactifs dans chaque classe.



## L'accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs de Plogonnec, organisé sur la journée du mercredi depuis quelques années (2018), ouvre désormais ses portes durant les vacances scolaires (hiver, printemps, juillet-août...etc).

La structure dispose de 48 places pour accueillir les enfants de 2 ans (scolarisés) jusqu'à 13 ans.

L'ALSH est dirigé par Thomas (suppléé par Maxime), l'équipe réunit également Elsa, Maidie et Océane. Des intervenants déjà connus des enfants car ils sont tous mobilisés sur les temps périscolaires, au bourg, ou à St Albin.

Un partenariat avec les Ecureuils Sportifs permet également de solliciter Alan, animateur sportif, sur ces nouveaux temps d'accueil.

L'accueil des enfants se fait du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h45, selon plusieurs formules d'inscription: journée, ou demi-journée avec ou sans le

repas. Les inscriptions sont ouvertes prioritairement aux familles de Plogonnec et Locronan (qui bénéficient de la tarification modulée), puis selon les places disponibles quelques jours avant les vacances.

Diverses activités sont proposées (manuelles, culinaires, scientifiques, sportives), des sorties sont ponctuellement organisées.

Deux groupes sont pour le moment constitués, les 2-5 ans et les 6 ans et plus.

Un groupe passerelle 8-13 ans pourra à nouveau être mis en place ultérieurement.

Les réservations se font via le portail parents ou directement auprès de l'accueil de loisirs :

**[periscolaire@plogonnec.fr](mailto:periscolaire@plogonnec.fr) – 06.88.23.45.66**



## Vie associative

### Entretien des sentiers et sites patrimoniaux, un projet associatif et communal

Dans le cadre de ses activités de mise au jour de fontaines et d'autres lieux remarquables, d'ouverture de sentes et d'entretien de sentiers, l'association « les Passeurs de Patrimoine » a signé une convention de collaboration avec la municipalité pour réaliser ces travaux.

La municipalité fera l'acquisition des outils nécessaires pour mener à bien ces chantiers, dans de bonnes conditions. Ce matériel sera mis à la disposition exclusive de l'association, qui en assurera l'entretien et le stockage dans un local dédié.

L'association se chargera de l'organisation des chantiers.

Les membres de l'association souhaitent que ces activités patrimoniales soient l'occasion de réunir toutes les personnes qui ont la même aspiration : **la mise en valeur du Patrimoine et au-delà de ces chantiers, créer une cohésion associative.**

Jean-Luc Bégoc assurera la maîtrise de ces chantiers. Si vous souhaitez y participer, c'est avec grand plaisir que l'association vous accueillera.

Pour vous inscrire : [passeurspatrimoine@gmail.com](mailto:passeurspatrimoine@gmail.com)





## Edition d'un guide des animations

Les informations contenues dans ce support couvrent la période de janvier à juin 2022.

Il regroupe les propositions de la vie associative et les programmations municipales autour de 5 rubriques : les rendez-vous enfance-jeunesse, les rendez-vous culturels, les animations associatives, les événements sportifs, les rendez-vous autour du patrimoine.

Il est disponible dans les commerces, les lieux de loisirs ( médiathèque, halle des sports).

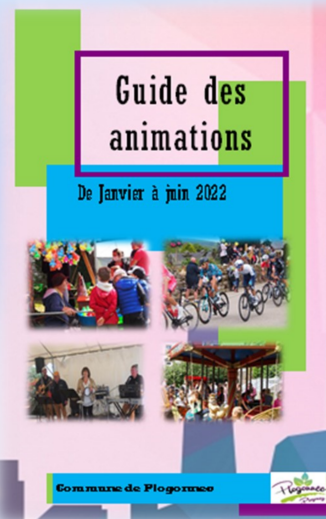
Une distribution a été faite via les cartables des enfants dès la mi-décembre. Il est consultable sur le site.

**La municipalité souhaite développer l'offre de spectacles sur le territoire.**

Depuis 3 ans l'offre s'est construite pour le jeune public par le partenariat engagé avec Très Tôt Théâtre avec 2 temps forts :

- La semaine de la petite enfance qui se déroule au mois de mars en partenariat avec la CAF
- Le festival « Théâtre à tout âge » qui se déroule chaque année au début décembre.

La situation sanitaire a ralenti la mise en œuvre de ces projets, mais la dynamique est toujours présente. Pour 2022, l'offre va se densifier avec une programmation tout public.



## Les nouvelles associations sur la commune !

Trois nouvelles associations ont fait leurs apparitions sur la commune de Plogonec:

⇒ **Bacano** : est une association de musiciens qui jouent de la musique sud-américaine. Le groupe musical, du même nom, joue de la salsa, reggaeton, chachacha, cumbia, batchata etc... Il se produit lors de soirées festives diverses. Le groupe est autonome, donc joue avec son matériel de musique complet. L'animateur chanteur et guitariste du groupe, Ariel Hernandez, habite à Plogonec. Pour le contact du groupe, vous pouvez appeler Poirier Christian au **06.13.91.92.41** ou envoyer un mail à

« [bacano.latino@gmail.com](mailto:bacano.latino@gmail.com) »

⇒ **Landibilic Loisirs** : Cette association a été créée pour les résidents de l'EHPAD du Steir. Elle a pour but d'enrichir, de faciliter, par divers moyens, les activités et les supports matériels liés à l'animation socio culturelle proposée aux résidents de l'EHPAD du Steir. Pour se faire, l'association projette de créer des événements à but lucratif tels que des kermesses, des trocs et puces, des marchés de Noël, des ventes de crêpes. Ces actions peuvent être réalisées en collaborations avec d'autres associations.

⇒ **Recycle ton slip** : l'objectif de cette association est de promouvoir des actions en faveur de la réduction des déchets textiles en passant par la promotion de la fripe, l'organisation de vide-dressings ou encore d'ateliers sur la transformation et la réutilisation de textiles, en lien avec les associations locales.





# Urbanisme / cadre de vie

## Élagage des arbres au droit des voies communales

Afin de garantir la sécurité routière et la commodité du passage, les riverains des voies communales doivent procéder à l'élagage des arbres de leur propriété. Dans le but de simplifier les démarches des propriétaires riverains et d'améliorer l'efficacité des travaux par l'élagage de tronçon complet de voies, la mairie de PLOGONNEC et l'AFAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier) ont décidé de se substituer aux propriétaires concernés en réalisant les travaux susnommés.

**Hypothèse 1 :** vous êtes propriétaires riverains de l'une des voies et vous acceptez les travaux d'élagage (lamier) de vos arbres ainsi que la pose du branchage sur le fond élagué. Vous n'avez pas de démarche à accomplir. Votre silence vaut acceptation. Les travaux sont pris en charge par la commune et L'AFAF.

**Hypothèse 2 :** vous êtes propriétaires riverains de l'une des voies et vous ne souhaitez pas bénéficier de la prestation. Nous vous demandons de vous faire connaître auprès de la mairie de Plogonnec et de procéder ou faire procéder à l'élagage à vos frais des linéaires d'arbres. Dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas réalisés, une mise en demeure vous sera adressée par M. Le Maire dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient en vertu de l'article L2212-2-2 du code général de collectivités territoriales.

Si à l'échéance de la mise en demeure les travaux ne sont pas réalisés, la commune les fera réaliser à votre charge par un prestataire.

**Ci-dessous la liste des voies au programme: travaux jusqu'à fin février 2022**

| N°<br>voie | Nom de la voie                           | N°<br>voie  | Nom de la voie                |
|------------|--|-------------|-------------------------------|
| VC 108     | Chemin du Launay                         | VC 24       | Route du Poulley              |
| VC 106     | Chemin de Kertanguy                      | VC 62       | Chemin de Pen ar Menez        |
| VC 20      | Route de Keravec                         | VC 27       | Route de Keradily             |
| VC 17      | Route de Kerioret (tronçon)              | VC 38       | Route/chemin de Sez nec       |
| VC 79      | Chemin de Ty Han (tronçon)               | VC 28       | Route de Gouesna'ch (tronçon) |
| VC 10      | Route de menez Rhun/Meil Butel (tronçon) | VC 164      | Chemin de Croas Quimper       |
| VC 122     | Chemin de Roscoat                        | RD 63 agglo | Rue du Croezou                |
| VC 7       | Route de Kervern                         | VC 11       | Route de la Gare de Guengat   |
| VC 1       | Route de Pont Queau                      | VC 39       | Route de Trezuron             |
| VC 135     | Chemin de Pont Queau (tronçon)           | VC 115      | Chemin de Kerho               |
| VC 5       | Route de Keroriou ar Gorre (tronçon)     |             | Impasse de Kernevez Lorette   |
| VC 51      | Hent ar Menez                            |             | Hent Garn Glaz                |





## Les rendez-vous 2022 pour les mains vertes de la commune!

Le concours des jardins fleuris 2022 se déroulera en 2 étapes pour la prochaine édition. Le jury se déplacera une première fois au printemps en réalisant une série de photos pour « figer » les créations du moment. Un deuxième passage sera fait en juin pour permettre également aux lauréats de participer au concours de la communauté d'agglomération dans la catégorie « jardins visibles de la rue ».

Sur la commune, une nouvelle catégorie a été créée pour les « petits jardiniers ». En effet, le jury appréciera les réalisations des enfants (*jusqu'à 12 ans : parterres, potagers, jardinières*).

Pour les personnes qui ne souhaitent pas avoir la visite du jury mais qui souhaitent partager de belles images des réalisations de leurs jardins, vous pourrez partager vos photos avec les membres du jury (modalités précisées lors du lancement des inscriptions aux concours) et celles-ci seront valorisées lors d'une exposition qui aura lieu le **6 novembre 2022 à l'Arpège** lors de la **bourse d'échanges de plantes et graines organisée par la municipalité**. Avis aux jardiniers, pensez d'ores et déjà à conserver vos plants, bulbes et greffons pour les partager lors de cette journée de rencontre.

## France Rénov', le nouveau service public dédié à la rénovation énergétique

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience le Gouvernement a annoncé la création de ce dispositif. Promesse d'un accompagnement de confiance, de qualité, dans tous les territoires, pour tous les Français qui souhaitent se lancer dans des projets de rénovation.



Une transition écologique réussie passe par un meilleur accompagnement en rénovation énergétique. Face à la complexité des travaux, à leur coût, à la diversité des aides et à la multiplicité des interlocuteurs, de nombreux propriétaires sont découragés, en particulier ceux qui souffrent de précarité énergétique.

Depuis plusieurs années, plusieurs acteurs se complétaient pour créer une dynamique de rénovation vertueuse et de nombreux organismes se partageaient des missions similaires (Espaces Info Énergie (EIE), Plateformes territoriales pour la rénovation énergétique (PTRE)).

Difficile d'y voir clair ! A partir du 1er janvier 2022, les Espaces Conseil FAIRE et les Points Rénovation Information Service de l'Anah (PRIS) deviennent les Espaces Conseil France Rénov', une marque de référence plus lisible, qui rassemble tous les services nécessaires à un projet de performance énergétique. (support 100 % gratuit).

La loi Climat et résilience, inclue également la création de Mon Accompagnateur Rénov'. Opérateurs agréés ou habilités par l'Anah, ce conseiller en énergie accompagnera le bénéficiaire des travaux sur tous les plans et de façon personnalisée (déploiement en 2022 et 2023).

Il aura 4 grands rôles :

- ⇒ **Technique** : visite préalable, scénarios d'actions avec gain énergétique prévu, analyse des devis, suivi du chantier et de sa réception, conseils pratiques sur les écogestes...
- ⇒ **Social** : approche spécifique pour les foyers précaires (les moins enclins à s'engager dans une rénovation, alors qu'ils bénéficient généralement de primes bonifiées)
- ⇒ **Financier** : mobilisation de toutes les aides disponibles pour minimiser le reste à payer, avec plan de financement
- ⇒ **Administratif** : assistance aux démarches en ligne, informations sur les pièces



# Action sociale

## Repas des aînés

Le dimanche 24 octobre le traditionnel repas des aînés, offert par le CCAS de Plogonnec, a réuni 123 personnes au Relais du Névet. Cet après-midi de convivialité nous a permis de nous retrouver autour d'un bon repas et de passer un agréable moment.



## La solidarité au rendez-vous !

Résultats de la collecte 2021 de la Banque Alimentaire et du CCAS de Plogonnec

Un grand merci à toutes et tous, donateurs, bénévoles, partenaires... pour votre aide et votre générosité lors de la collecte de la banque alimentaire. Cette année encore nous avons favorisé les dons dématérialisés afin d'éviter trop de manutention et de contacts mais aussi pour pouvoir acheter des articles plus chers, d'hygiène par exemple.

Nous avons ainsi collecté 335 kg de produits et 4 212 € grâce à la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles sur 2 jours ½. Ces dons vont permettre au CCAS de Plogonnec de venir en aide aux Plogonnécois rencontrant des difficultés mais aussi d'être solidaire et de soutenir la Banque Alimentaire du Finistère.

Les paniers de solidarité sont là pour vous aider.

**Contact :** Centre communal d'action sociale (CCAS), 4 rue de la Mairie, 29180 Plogonnec, tél : 02 98 91 72 06 / courriel : [ccas.plogonnec@orange.fr](mailto:ccas.plogonnec@orange.fr)



## L'ACIMAD recrute !

L'ACIMAD recherche des Aides à domicile (H/F) pour intervenir sur les secteurs de Douarnenez, Quimper, Plogonnec, Le Juch, Kerlaz, Guengat et Locronan (selon la sectorisation souhaitée).

- Accompagnement de personnes en perte d'autonomie
  - Aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne (entretien du logement et du linge, préparation de repas...)
- ⇒ Frais de kilomètres indemnisés selon les dispositions conventionnelles (0.35€/km)  
⇒ Ouvert au cumul emploi  
⇒ Possibilité de candidater pour intervenir uniquement les week-ends

***Vous pouvez envoyer votre CV par mail à [contact@acimad-asso.fr](mailto:contact@acimad-asso.fr) ou par courrier :  
5 rue Plomarc'h—BP 634—29100 Douarnenez***





# Quimper Bretagne Occidentale

## Un projet de territoire (2021—2031)

Le projet communautaire est un outil stratégique associant les acteurs qui a pour but de doter la collectivité d'une vision partagée de son évolution à 10 ans et de guider l'action publique dans la manière de développer le territoire. Le projet est en cours de constitution par la nouvelle équipe issue des dernières élections municipales et communautaires.



Il vise notamment à incarner l'identité du territoire et ses ambitions, pour :

- Donner l'impulsion pour demain : une vision et une raison d'être pour Quimper Bretagne Occidentale
- Participer à l'accélération des transitions écologiques et solidaires
- Favoriser l'attractivité
- Faire territoire à l'échelle de QBO : fédérer les communes membres autour d'un projet commun
- Partager avec les habitants le sens à donner aux projets de développement et d'aménagement de leur territoire de vie
- Affirmer la collaboration et les liens : l'agglomération et ses communes, la place de QBO au sein de la Cornouaille, le développement des coopérations externes (Brest, Lorient, Rennes)
- Fixer un cap pour les prochaines années
- Clarifier et rendre plus lisible l'articulation des compétences entre les différents échelons
- Au-delà d'une volonté politique partagée de soutenir un développement durable, partager une vision commune sur les actions prioritaires à mettre en œuvre et leurs modalités

Ce projet de territoire est conçu dans un contexte de sortie espérée de la crise sanitaire, marqué par :

- Un fort regain d'attractivité qui s'appuie sur des atouts forts pour les populations souhaitant vivre et travailler en Bretagne;

- Une très forte pression sur le foncier et l'immobilier
- L'accessibilité qui reste une priorité pour le développement et l'attractivité du territoire

**Un état des lieux a été défini sur les thématiques suivantes:**

- **Le territoire et ses habitants**
- **Vivre:** service de proximité, équipements, services à la population
- **Habiter:** se loger, cadre de vie
- **Travailler** sur notre territoire
- **Se déplacer, échanger:** mobilité des personnes et des informations
- **Les axes du développement durable:** eau, déchets, énergie, le foncier, économie circulaire, réduction des inégalités



Un diagnostic fait ressortir les atouts et les faiblesses existants sur notre territoire et conduit à classer les enjeux du territoire en 5 grandes catégories:

- L'environnement, le cadre de vie, logement
- Les mobilités
- Le dynamisme économique et l'emploi
- Le sport, les loisirs et la culture
- La santé, la solidarité et la culture
- La santé, la solidarité et la cohésion

Après l'état des lieux et le diagnostic réalisés par un cabinet spécialisé, des ateliers techniques se sont tenus début septembre avec les élus communautaires et municipaux afin de réfléchir aux principaux enjeux.

**Différentes propositions de scénarios en ont découlé afin de construire une stratégie partagée, scénarios qui permettront de concevoir un programme d'actions pour les années à venir.**



## Etat civil

Hanaé HERNANDEZ le 21 octobre  
Morgane GUIVARC'H le 20 novembre  
Glen LE CORRE le 20 novembre

## Services de santé

### Médecins généralistes :

- Charles VAENA – 02 98 51 81 14

### Médecins :

- Docteur LE GRAND Pierre -06.78.09.23.72
- Docteur CORBEAU Chloé – 06.08.40.09.34

### Kinésithérapeute:

- Mr HEYLEN Pierre-Yves – 02.98.91.71.03

### Orthophoniste :

- Mme GRILLEAU Perrine – 07.82.34.42.67

### Podologue :

- Mme LEJEUNE Brigitte – 02.98.51.80.46

### Cabinet infirmier:

- Z.A de Boutefelec – 02.98.91.72.41
- 19 rue de la Presqu'île – 02.98.91.84.84

### Résidence du Steir L'EHPAD :

- 02.98.91.80.90

### Pharmacie :

- Galerie du Super U – 02.98.91.72.26

### Les Pléiades – APEI les Papillons blancs :

- 02.98.51.83.30

### Ostéopathe

- Mme BOURDOUX Célia— 06.37.28.07.36

## Spectacle au profit du Téléthon

Spectacle en famille au profit du Téléthon le  
**dimanche 30 janvier à 15 h 30**

Les jeunes comédiens de Plogonnec Sur Scène monteront sur la scène de l'Arpège pour présenter deux sympathiques spectacles plein d'humour et de fantaisie.

## Recensement des jeunes

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour pouvoir participer à la journée de citoyenneté (JDC).

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales de la commune de domicile à 18 ans). Les jeunes non recensés dans les délais légaux, pourront régulariser leur situation auprès de la mairie.

Documents à fournir en mairie:

- Carte d'identité du recensé
- Livret de famille
- Justificatif de domicile



## Inscription listes électorales

Pour voter aux prochaines élections présidentielles qui se tiennent les **10 et 24 avril 2022**, et les élections législatives, s'inscrire sur la liste électorale est obligatoire. Cette inscription se fait en ligne ou au guichet de la mairie.

Si vous avez déménagé, si vous êtes nouveau sur Plogonnec... Inscrivez-vous. Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si vous avez déménagé depuis votre recensement, vous devez vous inscrire dans votre nouvelle commune de résidence. Si vous avez changé d'adresse à l'intérieur de Plogonnec, signalez votre nouvelle adresse à la mairie.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives. Vous avez la possibilité de vérifier votre inscription et votre bureau de vote en accédant au service en ligne.

